

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le 27 NOV. 2014

Direction des ressources humaines
Sous direction de la modernisation et de la gestion statutaires
Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des
corps de catégorie B et C

Note

à

Liste des destinataires in fine

Affaire suivie par : Agnès TIRINZONI
agnes.tirinzonei@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 66.29 - Fax : 01 40 80 75 90
Courriel : mgs2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

**Résultats
de la commission administrative paritaire
compétente à l'égard du corps des experts techniques des services techniques**

Séance du 19 novembre 2014

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, pour diffusion, les résultats de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des experts techniques des services techniques (ETST) qui s'est réunie le 19 novembre 2014.

1- Mutations et accueils en détachement

Il appartient aux services d'origine et d'accueil en cas de prise en charge par voie de détachement d'informer les agents des résultats de la CAP de mobilité.

Le fichier joint (annexe 1) reprend les résultats des mutations. Les noms qui ne figurent pas dans cette liste sont ceux pour lesquels l'avis de la CAP est défavorable.

La date générique de mutation est fixée au 1er janvier 2015.

Les services devront faire connaître avant le 12 décembre 2014, délai de rigueur, les demandes de date d'affectation différée ou anticipée, au moyen de l'annexe F jointe. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera prise en considération.

2- Intégration

La CAP a émis un avis favorable sur la demande d'intégration dans le corps des ETST de l'agent figurant dans le tableau joint (annexe 2), dans les conditions indiquées.

3- Titularisations

La CAP a émis un avis favorable à la titularisation des experts techniques des services techniques, dont la liste sera communiquée exclusivement aux services concernés.

4- Promotions au titre de l'année 2015

Le tableau d'avancement au grade d'expert technique principal des services techniques au titre de l'année 2015 sera communiqué ultérieurement après publication des taux de promotion en cours de validation.

La chef du bureau SG/DRH/MGS2



Simone HAYOT

Mobilité (cycle 2015-1)

Relevé de décisions de la CAP des ETST du 19 novembre 2014

Annexe 1

POSTE		CANDIDAT			AVIS de la CAP	OBSERVATIONS
N° poste	Service d'accueil	NOM & Prénom	Grade	Service d'origine		
155877	Dter Est	BOULANGER Christophe	Dessinateur	DDT Meurthe et Moselle	Favorable	Détachement
160151	Dter SO	CONSOLEN Eric	ETST	Cerema Dter Med	Favorable	
160823	DDTM 34	COURTECUISSSE Catherine	ETPST	Dter NP	Favorable	

ANNEXE F
(date d'effet de mutation)

CAP des experts techniques des services techniques du 19 novembre 2014

à transmettre à SG/DRH/GAP/GAP 33
pole-c-technique-et-environnement.gap33.gap.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Ce document ne pourra être pris en compte que s'il comporte les cachets et **signatures des services d'accueil, d'origine et de l'agent** ayant obtenu sa mutation.

MUTATION DE :

NOM ET PRENOM :

GRADE :

SIGNATURE AGENT POUR ACCORD

SERVICE D'ORIGINE :

Intitulé du poste tenu :

CACHET ET SIGNATURE

SERVICE D'ACCUEIL :

Intitulé du poste :

CACHET ET SIGNATURE

DATE D'EFFET SOUHAITEE (différée ou anticipée d'un mois maximum)

Intégration dans le corps des experts techniques des services techniques (ETST)

Relevé de décisions de la CAP des ETST du 19 novembre 2014

Annexe 2

Nom-Prénom	Service	Grade		Date d'intégration	Avis de la CAP	Type d'intégration
		Origine	Intégration			
BARLIER Sébastien	CEREMA Dter ouest DLRCA	Chef d'équipe d'exploitation des TPE (CEE)	Expert technique des services techniques (ETST)	01/12/2014	Favorable	Intégration directe

LISTE DES DESTINATAIRES

Administration centrale (GAP3)

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Nord Pas de Calais, DREAL PACA)

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

Direction interdépartementale des routes est (DIRE)

Direction interdépartementale des routes ouest (DIRO)

Direction départementale des territoires de la Meurthe et Moselle (DDT 54)

Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM 34, DDTM 76)